



Groupement d'Intérêt Scientifique

Bébé, petite Enfance en COntextes

Journées d'études nationales des CMPP Toulouse, 16-18 novembre 2023

Une famille seule, ça n'existe pas,
sans contextes contenant
Négligences envers les enfants

Chantal Zaouche Gaudron

*Professeure émérite de psychologie de l'enfant, UT2J,
Membre d'Honneur du GIS "Bébé, petite Enfance en COntextes" (BECO-UT)
Membre du HCSP-Santé de l'enfant et des jeunes-approche populationnelle*

chantal.zaouche@univ-tlse2.fr

Plan général

- ▶ Complexité à définir et à chiffrer les négligences
- ▶ Négligences dans le cadre du modèle écosystémique
- ▶ Conclusion

Les négligences : complexité à les définir

- ▶ De la complexité à définir les négligences et à les rendre visibles
- ▶ **Définition des maltraitements** envers les enfants :
 - ▶ Négligences : un défaut d'action cf. la loi n° 2022-140 du 7 février 2022, art 23). https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-01/cadre_national_de_reference_-_preambule.pdf, p.11
 - ▶ Le vocable « Maltraitance » englobe « violences » et « négligences »
- ▶ **Définition des violences** envers les enfants, le terme de négligence y est inclus et revêt de ce fait un caractère violent.

Les négligences : complexité à les définir

- **Définition des négligences (2019)** <https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/09/Recension-n%C3%A9gligence-mise-%C3%A0-jour-juillet-2019.pdf>

On parle de négligence : lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde **ne répondent pas** à ses besoins fondamentaux :

- sur le plan physique : soins, logement ;
- sur le plan de la santé physique et mentale de l'enfant ;
- sur le plan éducatif : surveillance et encadrements non appropriés : enfant laissé seul ; scolarisation aléatoire, etc.

- **Quatre niveaux de négligence** : situationnelle, périodique, récurrente, installée : enfants subissant des négligences ou à risque de négligence sévère.

- **La négligence serait une « inaction », une « absence de », un « défaut de » ; les besoins des enfants n'en sont pas satisfaits.**

Les négligences : complexité à les chiffrer

- ▶ Définitions proposent différents vocables qui ne facilitent pas l'analyse des données statistiques produites et invisibilisent le phénomène des négligences
- ▶ Données chiffrées, même si elles sont nombreuses, ne donnent qu'une image disparate de la réalité en raison :
 - ▶ des différentes méthodologies appliquées
 - ▶ d'une insuffisance de contextualisation : situation territoriale, nature, sévérité, durabilité
 - ▶ d'une absence de données systématiquement recueillies tant sur le plan médical (physique, psychique) qu'éducatif et social

= La prudence est donc de mise pour analyser les données comme le souligne l'ONPE dans son rapport de 2022

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_chiffrer_les_maltraitances_web.pdf

Données chiffrées françaises

- **119 (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger)** : en 2020, en France, 43 260 enfants sont concernés par une situation de danger :
 - 1/3 (27,4%) de violences psychologiques
 - **22,7% de négligences** : Les jeunes enfants de moins de 3 ans sont davantage concernés par les négligences
 - Violences physiques (18,6%), violences sexuelles (4,5 %), violences au sein du couple (7,9%)
 - Conditions d'éducation compromises (11%), comportement du mineur se mettant en danger (7,3 %)

Plusieurs dangers peuvent être associés dans une même situation. <https://www.allo119.gouv.fr/activites>, consultée le 11 avril 2023

- **Pour l'ONPE (2022)** : nombre de mineurs pris en charge en 2020 : 308 000. Restent inconnues pour la France :
 - les causes de ces prises en charge,
 - le nombre exact d'enfants ayant été retirés de leur milieu familial

- Pour Tursz (2010) : véritable déni de cette problématique qui reste un tabou dans notre pays

- Très peu de recherches dans ce champ

Systèmes politique et juridique à la traîne

- ▶ Le système politique ne s'est saisi de cette problématique que très récemment dans notre pays :
 - ▶ Initié par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le premier plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants ne date que de **2017**.
 - ▶ Il a été poursuivi en **2019** par le secrétaire d'Etat Adrien Taquet en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.
- ▶ Le système juridique s'en est saisi le **7 février 2022** avec la promulgation de la loi n°2022-140 relative à la protection des enfants.

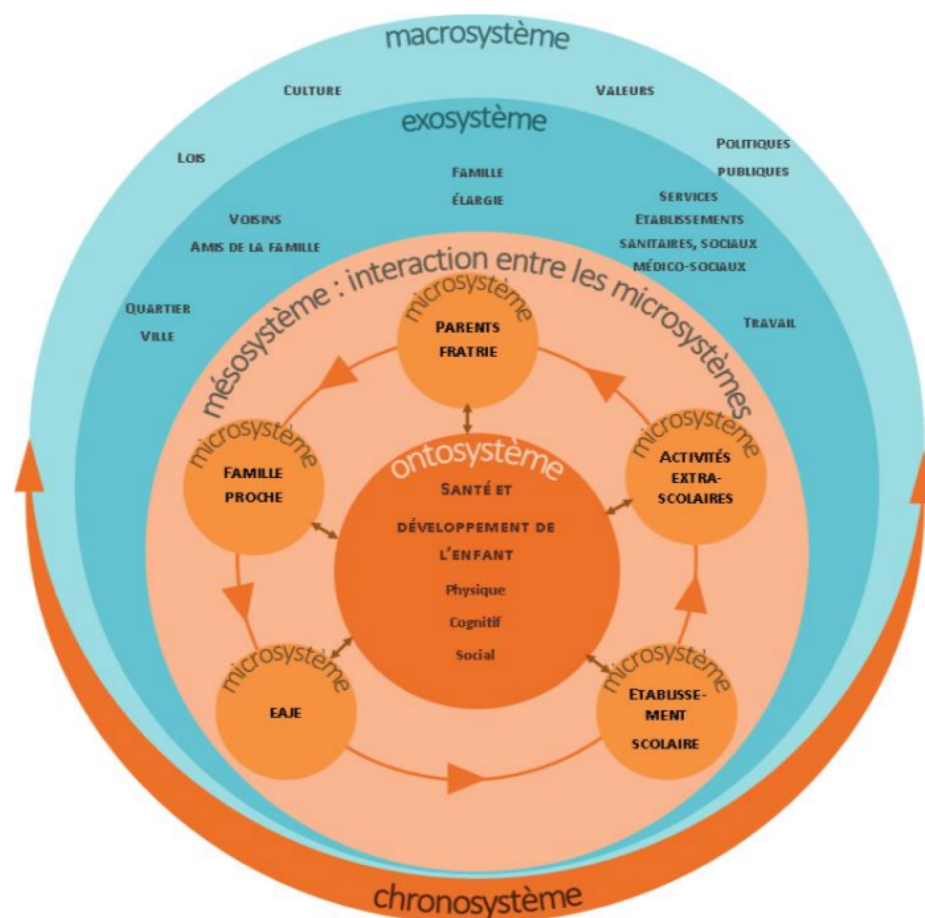
= Moins de 5 ans

Des définitions qui mettent l'accent sur le parent

- ▶ Comme une « fascination » pour les déficits parentaux, notamment maternels, qui suggèrent que leur amélioration constitue le principal voire le seul levier d'action pour protéger l'enfant (Dubowitz, 1999 ; Dubowitz *et al.*, 2005).
- ▶ Aussi, même si les besoins des enfants sont évoqués dans les définitions :
 - ▶ ils reposent sur une conception individualisante de l'exercice du rôle parental
 - ▶ et réduisent la complexité de ce que Bronfenbrenner (1996) nomme les « moteurs » du développement d'un enfant.

Niveaux du modèle écosystémique du développement de l'enfant

(source : Bronfenbrenner, 1979 ; Haute Autorité de Santé, 2021)



Que permet le modèle écosystémique ?

- ▶ Cerner les conditions personnelles, interactionnelles et sociétales dans lesquelles les négligences apparaissent, se déroulent et se transmettent d'une génération à l'autre, tout en précisant les facteurs de risque et de protection
- ▶ D'expliciter certains processus essentiels tels que les besoins fondamentaux des enfants et le métabesoin de sécurité (Martin-Blachais, 2017)
- ▶ De préciser les responsabilités tant individuelles que collectives permettant de s'extraire de l'unique stigmatisation des parents, notamment les mères.

Ontosystème et négligences du côté de l'enfant

- ▶ C'est le plus souvent un tout-petit de moins de 3 ans (119, 2021 ; Garret-Gloanec et Pernel, 2012)
- ▶ Facteurs de risque :
 - ▶ Etre né(e) d'une mère de moins de 20 ans, grossesse adolescente
 - ▶ Etre en situation de handicap ou présenter des troubles du développement
 - ▶ Enfant ayant eu des problèmes périnataux/par ex : Prématurité
- ▶ Ils présentent des troubles psychiques et des difficultés importantes d'ordre émotionnel, cognitif, comportemental, troubles de l'attachement, du sommeil, de l'alimentation, voire ne présente aucun symptôme, etc.

Des microsystemes (enfant-parent) qui peinent à remplir leur fonction développementale

- ▶ Les obstacles dans la vie des parents nuisent considérablement :
 - ▶ à leur bien-être personnel (problèmes de santé mentale, dépendance à l'alcool ou aux psychotropes)
 - ▶ à l'exercice de leurs responsabilités socioémotionnelles et éducatives
 - ▶ pour répondre aux besoins de leur (s) enfant (s), à trois niveaux : « le corps (les soins nourriciers) ; la vie affective ; la vie psychique » (Lamour et Barraco, 1998)
- ▶ Au niveau interactionnel :
 - ▶ La mère ne comprend pas le signal qu'il émet, ne sait pas y répondre, le comprend mais ne sait pas comment répondre, s'en détourne...
 - ▶ Les interactions mère-enfant suscitent chez ce dernier une expérience caractérisée par une forte imprévisibilité.

Cette carence ou cette absence de réponse maternelle entraîne des interactions peu soutenantes et peu sécurisantes.

Le métabesoin de sécurité (Martin-Blachais, 2017) ne peut, dans de telles conditions, être adéquat et opérationnel.

Des microsystemes (enfant-professionnel.le) qui peinent à remplir leur fonction développementale

- ▶ Les multiples difficultés des enfants :
 - ▶ compliquent la tâche des professionnel.le.s réduisant alors les bénéfices développementaux qu'ils pourraient retirer des interactions extrafamiliales,
 - ▶ en particulier lorsque professionnel.le.s sont isolé.e.s, ont peu de formation et disposent de peu de soutien institutionnel
 - ▶ Dans les situations de négligence chronique, certaines pratiques professionnelles arrivent très peu à apporter un soutien pertinent et opportun pour les parents qui se sentent plutôt inscrits dans **un dispositif de surveillance, de contrôle, de suspicion, de blâme et de sanction** (Tanner et Turney, 2003; Turney et Tanner, 2010).

Le phénomène des négligences inscrit dans les macro- et exo-systèmes

- ▶ Les systèmes politique, socio-culturel, socio-économique doivent :
 - ▶ prendre soin des familles et des enfants,
 - ▶ donner le cadre de protection nécessaire à leur bien-être,
 - ▶ assumer leur responsabilité étatique,
 - ▶ et ne pas se contenter de pointer la seule responsabilité individuelle parentale.
- ▶ Ainsi :
 - ▶ être une famille isolée et loin de sa propre famille élargie,
 - ▶ bénéficier de peu d'accès aux systèmes de soins et aux services sociaux,
 - ▶ être peu intégré dans l'espace social sans liens sociaux et amicaux,
 - ▶ subir des discriminations raciales et/ou religieuses, habiter dans un quartier dans lequel se déroulent des scènes de violence voire de criminalité, avec usage et trafic de drogue, etc.,
 - ▶ habiter dans un habitat indigne, etc.

constituent un ensemble d'éléments qui concernent ce qu'une société offre - ou n'offre pas - aux familles en termes de conditions de vie.

L'importance spécifique du chronosystème

- Fortes associations (probabilistes et non déterministes) entre l'exposition précoce, la nature, la fréquence, l'intensité des négligences et les expériences défavorables/inadaptations à l'adolescence et à l'âge adulte.
- Plus la négligence est grave, plus la trajectoire de vie sera impactée
- Effet cumulé avec d'autres adversités de la vie (situation de pauvreté, situation de handicap, maladie, etc.)
- Un nombre d'enfants dits « à risque de négligence » n'empruntent pas forcément ces trajectoires : facteurs de protection, prévention précoce, accompagnement et soins le plus tôt possible dans la vie du tout-petit

L'importance spécifique du chronosystème

- ▶ La temporalité interroge aussi la transmission intergénérationnelle : les « histoires de négligence » se répètent de génération en génération (Zaouche Gaudron et Ducousso-Lacaze, 2021; Zaouche Gaudron et Lacharité, 2024 à paraître).
- ▶ La chronicité des situations de négligence se prolonge souvent sur plus d'une génération (Garbarino et Collin, 1999).
- ▶ Pourquoi le parent ne fait pas tel ou tel geste (comme prendre son bébé dans ses bras) ? Pourquoi ne voit-il pas (que son bébé a faim) ? Pourquoi ne comprend-il pas (que son bébé a besoin de câlins) ? Pourquoi le parent ne sait-il pas répondre (à son bébé qui lui sourit) ? Pourquoi le parent ne fait-il pas, ne voit-il pas, ne comprend-t-il pas ce dont son bébé, son enfant a besoin ?
 - ▶ Une des réponses possibles serait parce que le parent n'a jamais ni vécu ni appris ni intériorisé des interactions et des pratiques parentales suffisantes, sécurisantes et adéquates
 - ▶ Le parent reproduit et transmet ce qu'il a vécu comme négligences, ce qui « a fait défaut » à ses propres besoins
- ▶ Son inaction serait une réponse à ce « défaut de » infantile ; elle **fait lien transgénérationnel** dans la trajectoire de vie de l'enfant devenu à son tour parent.

Conclusion

- ▶ « Intervenir pour contrer la négligence, c'est, **pour une société**, promouvoir des valeurs et des actions pouvant assurer le bien-être des enfants, des familles et des communautés » (Petitpas *et al.*, 2019, p.43).
- ▶ Une **approche holistique** constitue la meilleure réponse sociale et politique à la problématique des négligences envers les enfants qui ne peut se réduire à la seule focalisation et stigmatisation parentales.
- ▶ Imposent des **défis majeurs** sur le terrain : plusieurs structures en France essayent de les relever :
 - ▶ Association RETIS en Haute-Savoie : protection de l'enfance et soutien aux familles en difficulté, en danger, en crise, précarisée ou en voie de l'être et soutien aux professionnels par le renforcement et le développement des compétences et des expertises <https://annuaire.action-sociale.org/?c=association--a--retis-740011929&details=caracteristiques>
 - ▶ CREA-I-Bretagne avec le projet PROSPAIRS : l'objectif est de valoriser et de s'appuyer sur la parole des jeunes pour améliorer les conditions d'accueils et les sorties des dispositifs de l'ASE. <https://beauvallonasso.fr/actualites/projet-prospairs/>
 - ▶ La Fondation Apprentis d'Auteuil avec l'implantation d'une vingtaine de maisons des familles : <https://www.apprentis-auteuil.org/>
 - ▶ Le Centre parental Aire de famille : propose, à de jeunes couples en attente d'enfant, un logement durable, un accompagnement tout au long de la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant, ainsi qu'un soutien dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. <https://fncp-france.fr/>

Conclusion

- ▶ C'est aussi être attentif à ce que l'enfant dispose d'autres « moteurs » relationnels qui contribuent à compenser (ou protéger contre) les difficultés qui peuvent être présentes dans la relation de l'enfant avec ses parents.
- ▶ Ainsi, l'observation clinique invite à soutenir l'expérience relationnelle de l'enfant avec l'ensemble des personnes (et pas seulement ses parents) qui s'en occupent au quotidien.
- ▶ Les défis ouvrent sur des pistes d'action qui touchent :
 - ▶ la **formation** des **professionnel.le.s** dont le contenu pédagogique se doit d'être multidisciplinaire, la formation des gestionnaires et celle des politiques
 - ▶ les **partenariats** entre les dispositifs sur un même territoire : par exemple, entre pédiatrie et pédopsychiatrie, entre services de l'ASE, PMI et services de pédopsychiatrie pour mener des consultations conjointes comme le font certaines villes en France - Brest par exemple
 - ▶ les mesures visant à favoriser la **participation** des parents et des enfants concernés par les situations de négligence et de risque de négligence.

Conclusion

La responsabilité parentale doit se conjuguer avec une responsabilité étatique avec des politiques publiques volontaires, fortes et adéquates, ce qui n'est toujours pas le cas dans notre pays dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance, parent pauvre des politiques publiques si ce n'est complètement occulté.

« Un bébé, ça n'existe pas », disait Winnicott (1947/1972), ce qui signifie qu'un bébé ne peut exister seul sans sa mère ou le substitut qui en prend soin.

De la même manière, « un parent, une famille, ça n'existe pas » signifie qu'un parent, une famille ne peuvent exister, seuls, sans des contextes qui en prennent soin et qui soient « suffisamment présents » et « suffisamment bons ».

Références bibliographiques

- ▶ Zaouche Gaudron, C. (2022). Les négligences entre familles et contextes, Séminaire négligences ONPE : <https://www.youtube.com/@observatoirenationalprotec1327/featured>
- ▶ Zaouche Gaudron, C., Delpierre, C. & Basson J-C. (2023). « On est bébé qu'une fois dans sa vie » : lutter contre les inégalités sociales de santé périnatales, *Empan*, n° 129.
- ▶ Zaouche Gaudron, C., & Ducouso-Lacaze, A. (2021). (Éd). Violences faites aux enfants. *Dialogue*. Toulouse : Eres.
- ▶ Zaouche Gaudron, C. & Lacharité, C. (2024-à paraître). Les négligences, entre contextes, enfants et familles. *Vie sociale*.
- ▶ Zaouche Gaudron, C., Jean-Jacques Flores, C. Jaspard, Savard, N. & Paul, O. (2016). *DVD : Enfants exposés aux violences conjugales : les enfants de l'oubli*. Toulouse : Erès.

Je vous remercie pour votre attention

Chantal.zaouche@univ-tlse2.fr

<http://beco.univ-tlse2.fr>